

Des jeunes face aux institutions
Young People and Institutions
Los jóvenes y las instituciones

Jean-François GUILLAUME

Numéro 43, printemps 2000

Voir les jeunes autrement

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/005119ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/005119ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1204-3206 (imprimé)

1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

GUILLAUME, J.-F. (2000). Des jeunes face aux institutions. *Lien social et Politiques*, (43), 113–120. <https://doi.org/10.7202/005119ar>

Résumé de l'article

Un constat semble s'imposer à tout observateur des sociétés contemporaines : les jeunes générations, plus sensibles aux changements qui affectent les différentes sphères de la vie sociale, expérimenteraient de nouveaux rapports aux institutions traditionnelles, tiraillés entre l'attachement et le détachement aux repères qui ont valu pour ceux qui les ont précédés. Mais on peut considérer que la jeunesse n'apparaît en tant qu'objet singulier qu'à travers une grille de lecture « institutionnalisée », largement portée par les intervenants sociaux et les acteurs politiques, et où s'affirme avant tout le dessein d'un encadrement, voire d'une réappropriation, des pratiques juvéniles. H n'y aurait donc pas, dans les discours sur la jeunesse, de regard désintéressé, susceptible de considérer ses pratiques dans leur spécificité. Une approche sociologique de la jeunesse ne peut dès lors faire l'économie d'une réflexion critique sur les grilles de lecture communément admises et utilisées pour définir la condition contemporaine de la jeunesse.

Troisième partie

DU RAPPORT DES JEUNES À L'INSTITUTION

113

Des jeunes face aux institutions

Jean-François Guillaume

S'interroger sur les rapports entre « les jeunes » et ces entités sociales spécifiques que constituent les institutions suppose que l'on prenne en compte l'articulation très étroite entre les modes de construction et codification de la réalité, de régulation des pratiques et d'attribution des ressources matérielles et de l'autorité. En d'autres termes, les pratiques et les représentations propres aux générations les plus jeunes ne peuvent être analysées que dans leur opposition à celles des générations adultes, dont on peut considérer qu'elles ont figé ou coulé leurs propres pratiques dans des formes institutionnelles. Cette analyse requiert alors une triple perspective, portant tout à la fois sur les univers de référence qui donnent un sens (c'est-à-dire une direction et une signification) aux actions des différents protagonistes, sur les discours idéologiques mobi-

lisés pour justifier ces actions et sur les rapports conflictuels entre générations et groupes sociaux dans l'accès à certaines ressources¹. Ainsi, comment se fait-il que des pratiques juvéniles, novatrices ou différentes, peuvent s'imposer dans nos sociétés contemporaines, alors que d'autres sont considérées comme déviantes et systématiquement sanctionnées ou réprimées ?

On peut se demander à ce propos si le jeu n'est pas d'emblée faussé, dans la mesure où ces rapports entre générations ou entre groupes sociaux ne peuvent émerger ou se constituer sans le support d'éléments institutionnels. Ainsi, tout conflit idéologique suppose que soit effectué en parallèle un travail de catégorisation et de définition du statut des protagonistes. La jeunesse, et les pratiques qui semblent la caractériser, ne seraient-elles donc perçues qu'à travers des catégories institutionnelles ? Comment en effet appréhender les pratiques des

jeunes, leurs orientations éthiques et leurs référents culturels sans qu'ils soient préalablement objectivés par la médiation d'institutions sociales ? Il se pourrait alors que la jeunesse ne suscite l'intérêt, n'acquière un statut, ne se constitue en tant qu'objet de réflexion ou d'intervention que dans la mesure où des institutions occupent la place ou entendent conserver la maîtrise des activités qui s'y déroulent.

À titre d'exemple, la rue paraît constituer l'un de ces lieux sensibles à propos desquels on constate ou on déplore la présence envahissante des jeunes. Et leurs pratiques, leur présence même, sont d'emblée perçues à travers une grille de lecture hygiéniste ou policière et sous l'angle d'un débat dual entre logique de prévention et logique de répression. Car l'espace public est un espace institutionnellement constitué : par le pouvoir politique à l'échelon de la commune ou de la ville, par le monde économique à

travers l'organisation ou la promotion d'activités productives et commerciales, par les administrations publiques à travers les équipements de voirie, etc. Si le tag est globalement associé à un phénomène de déprédation du matériel urbain, il se peut qu'il devienne, à l'initiative de pouvoirs publics, d'intervenants sociaux ou de commerçants, un élément d'intégration à la vie urbaine et sociale. Il se peut alors que le tag, pratique initialement déviante, finisse par se couler dans des formes institutionnalisées et se soumette de la sorte à un encadrement normatif, devenant objet ou expression artistique.

Multiplicité des intervenants sociaux et tentative de légitimation

Conséquence ou corollaire de l'absence en Belgique² d'une politique globale ou intégrée de la jeunesse, et du développement de mesures plus limitées, parfois spécifiquement orientées vers les jeunes, un nombre croissant d'intervenants sociaux se sont mis à investir les univers culturels de la jeunesse et à se réapproprier ses pratiques. Cet investissement paraît d'autant plus facile que ces « nouveaux » professionnels (animateurs, éducateurs, psychologues, formateurs, médiateurs, etc.) sont eux-mêmes en large partie issus d'une frange de cette jeunesse

et qu'ils partagent avec elle un même rapport difficile aux institutions traditionnelles. Ainsi, dans ces secteurs de l'activité non marchande (services sociaux ou culturels, éducateurs de rue, associations actives dans le domaine de l'insertion professionnelle, actions de prévention de la petite délinquance, notamment), l'embauche des jeunes travailleurs se fait souvent sous un statut temporaire parce que ces emplois sont soumis à une subvention importante des pouvoirs publics, qui l'accordent sur la base de projets limités dans le temps.

La diversité et la multiplication des interventions n'est toutefois pas sans engendrer des effets contradictoires. D'un côté, les initiatives se rejoignent pour privilégier une approche partant de l'identification de problèmes vécus par des jeunes, qu'il faut conduire, guider ou accompagner « dans une société qui ne parvient plus elle-même à organiser cette longue tradition » (Dubet, 1996). D'un autre côté, des logiques professionnelles et des intérêts parfois divergents amènent ces intervenants à développer un argumentaire susceptible de justifier le bien-fondé de leur intervention. Ces discours de légitimation combinent globalement trois composantes principales : la définition du statut attribué aux jeunes, la perception des exigences préalables à l'insertion sociale et le choix d'une méthodologie d'intervention. Les sensibilités différentes qui s'expriment à ces trois niveaux contribuent à orienter l'action et à caractériser le positionnement institutionnel de l'intervenant.

Les jeunes sont alors placés au cœur des négociations entre intervenants politiques et sociaux : la définition de leur statut devient un enjeu de lutte entre des protagonistes qui entendent asseoir la légitimité de leurs pratiques. Ainsi, sur la base d'un même constat initial, on peut choisir d'intégrer des

jeunes d'un quartier défavorisé par le sport (compétition de football en salle, pratique de la boxe), de rassembler des jeunes tentés par la petite délinquance parce qu'ils « traînent dans les rues » autour d'un jeu de rôles, de constituer un groupe rock avec des jeunes en rupture, etc.

Le débat autour des « contrats de sécurité » constitue un exemple assez explicite de cette concurrence exacerbée qui a fini par opposer les intervenants sociaux. Ces contrats de sécurité consistent en l'octroi de subventions par l'État belge et les régions à des initiatives développées par les communes en vue de l'augmentation de la sécurité, dans le cadre des missions et des compétences régulièrement dévolues à la police communale. À travers ces initiatives, il semblerait qu'un modèle d'intervention « sécuritaire » se soit imposé, parfois sans grande concertation avec le secteur associatif (Maisons de jeunes, Actions en milieu ouvert...), qui, jusqu'alors, avait une large part de l'initiative en matière de politique de la jeunesse. Secteur public et associations privées cohabitent ainsi, bon gré mal gré, parfois en bonne entente, parfois en concurrence, ainsi qu'en témoigne la déclaration d'un responsable de la Fédération belge des maisons et centres de jeunes lors d'une table ronde organisée en février 1997 autour de la politique pour la jeunesse à Liège, et sous-titrée « Pour une action sociale et culturelle intégrée » : « Il y a une vingtaine d'années, le mouvement associatif était peu financé. Mais on avait notre bac à sable et on vaquait gentiment à nos occupations. Il n'y avait pas de concurrence. Le pouvoir public n'avait pas d'implication dans la vie associative et dans le lien avec le citoyen. Cela ne le préoccupait pas. Et puis, avec les années septante, il a fallu rentabiliser les moyens que le public

donnait. Les mots de “rentabilité sociale” et de “rentabilité culturelle” commençaient à apparaître. On a alors mis en question le mouvement associatif en disant : “Ce sont quand même de joyeux zozos”. Et on a commencé à financer les pouvoirs publics. Dit autrement, les pouvoirs publics ont utilisé des moyens publics pour financer leurs propres actions »³.

Dans ce foisonnement d'interventions et d'actions partant dans des sens multiples et nourries d'intentions diverses, les jeunes ne sont pas toujours perdants, pour autant qu'ils aient développé une connaissance assez fine des milieux associatifs et publics, ainsi qu'une compétence stratégique pour négocier certains avantages : « Certains parlent de surintégration des jeunes. Une partie d'entre eux sait exactement quels sont les programmes qui existent, les moyens disponibles et comment il faut faire pour les avoir. Ils deviennent les clients des secteurs sociaux et culturels parce qu'ils savent que dans telle maison de jeunes, ils peuvent avoir ça et que dans tel service social, ils peuvent obtenir ça. Par contre, le “bête” jeune qui va à l'école et qui n'a pas trop de problèmes doit aujourd'hui “ramer” pour obtenir ce même type de service [...] Dans certains quartiers, à Bruxelles, on ne sait plus avoir un débat normal avec un jeune. Il vous interroge d'abord sur ce que vous pouvez lui apporter »⁴.

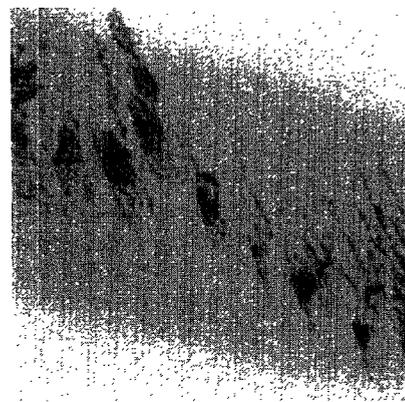
Or face à ce qui pourrait apparaître comme une tentative de détournement par les jeunes à leur profit d'un mécanisme d'intervention et de régulation de leurs pratiques, on souligne l'importance de la coordination et de l'intégration des différentes actions mises en place. Tout se passe comme si des lieux ou des domaines où les pratiques juvéniles résistent à l'encadrement institutionnel étaient soumis à un maillage de plus en plus serré.

Ainsi, pour l'entrée en emploi, les responsables politiques de la Région wallonne ont développé l'idée du Parcours d'insertion, une charte signée en 1997 par plus de 200 organismes actifs dans le secteur de l'insertion et de la formation. Le chemin vers l'emploi paraît alors nettement balisé, agencé, coordonné, et les comportements individuels paraissent de plus en plus encadrés par un dispositif qui vise à « corriger l'opacité et le manque de cohérence des actions proposées par une multitude d'organismes qui dépendent à la fois du Gouvernement wallon et de la Communauté française (OISP, EFT, missions régionales, régies de quartier de Logement social, régies de quartier de Rénovation urbaine, CPAS, Promotion sociale, Classes moyennes, CEFA, Éducation permanente, centres de l'AWIPH, centres sectoriels, etc.) »⁵.

Un souci sécuritaire

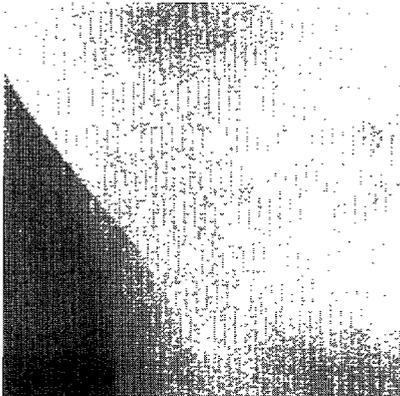
Le développement des contrats de sécurité témoigne par ailleurs d'une autre tendance forte : le retrait progressif de l'État social interventionniste au profit d'une action davantage orientée vers la police et la justice, et le passage d'un idéal de transformation à une logique de régulation sécuritaire et hygiéniste. L'intervention devient davantage juridique et normative.

Dans cet idéal de sanction régulatrice, la petite délinquance devient l'image type de ce qu'il faut réprimer. Cela, en retour, a largement contribué à affirmer ou à consolider l'image de jeunes d'origine immigrée comme cibles privilégiées de ces initiatives politiques et juridiques. Plus que jamais, ces jeunes font figure d'étrangers, ceux-là qui sont tout à la fois libérés par rapport à un point donné dans l'espace et fixés en ce point, ceux-là dont la présence implique l'extériorité et l'opposition (Simmel, 1984).



Ainsi, une chambre de procédure accélérée est ouverte à Bruxelles, en février 2000. Elle est chargée de « juger vite » : « Voici ouverte la 50^e chambre », a directement lancé le président, en précisant qu'il s'agit d'« une chambre de procédure accélérée spécialisée dans la délinquance urbaine ». Puis il prévient : « Sachez que je m'opposerai par principe aux demandes de remise des avocats, sauf dans les cas de force majeure »⁶. À l'issue de cette première séance, un constat, laconique, s'impose au journaliste : « Rien que des jeunes » — ils sont âgés de 18 à 20 ans. Entre 14h40 et 16h10, cinq affaires seront abordées : deux prévenus sont absents, un se présente sans avocat. À cette procédure accélérée s'ajoute la centralisation des procès-verbaux concernant des faits caractéristiques de la délinquance urbaine. Privilège accordé à une approche sécuritaire ? Les acteurs du monde judiciaire s'en défendent : « Il ne s'agit pas d'une approche sécuritaire. On tentera aussi de promouvoir la médiation. Certains cas seront renvoyés devant la 50^e chambre. En tout cas, il s'agit de réagir de manière claire, fine et organisée face à la délinquance urbaine », précise le substitut (*ibid.*).

Dans ce domaine de la protection de la jeunesse, les analyses convergent pour noter la dualité des perspectives entre un modèle « tutélaire ou protectionnel » et un modèle « responsabilisant ou



légaliste» (Cartuyvels, 1996). D'un côté, on développe une perspective offensive, où il s'agit ici de mettre tout en place de manière telle que la délinquance-symptôme du jeune disparaisse parce que celui-ci serait mis « dans les conditions de ne plus produire ce comportement symptôme (intervention sur l'environnement) [et aurait] d'autres alternatives comportementales pour s'exprimer (apprentissage positif) » (Hardy et al., 1997). De l'autre, dans un souci défensif, « on postule que réprimer un acte et sanctionner celui-ci proportionnellement à sa gravité auront l'impact éducatif d'enlever au délinquant l'envie de recommencer (vision minimaliste) et surtout de lui faire prendre conscience de l'aspect condamnable de son comportement (vision maximaliste) » (*ibid.*). Et l'on en vient alors à déplorer que l'actualisation de la

législation « conduite à une démission supplémentaire du monde adulte » et que, face à un modèle éducatif qui « nécessite du temps, de la réflexion, des choix et des prises de responsabilité », on préfère « le pragmatisme et la simplicité d'une procédure tarifatoire » (*ibid.*).

Les fondements de l'intervention

Au-delà du cas particulièrement sensible de la protection de la jeunesse, les mécanismes de régulation qui se mettent en place à travers les différentes formes d'intervention tendent à organiser ou à structurer une vision de la jeunesse autour de huit axes ou pré-supposés fondamentaux qui, souvent, s'imposent aux jeunes eux-mêmes.

1. Face aux déficits individuels diagnostiqués ou avérés, la réponse semble se situer dans une démarche d'accompagnement. C'est donc bien le jeune qui est au centre des préoccupations et c'est sur ses pratiques ou ses conceptions qu'il convient d'agir.

2. Car l'individu sur lequel on choisit d'agir est considéré comme un être libre de ses choix et responsable de ses actes. La responsabilité individuelle est ainsi affirmée dans les dimensions les plus variées de l'existence, de la réussite scolaire à la santé physique et mentale. Ainsi, une enquête portant sur la santé en milieu étudiant montre que « la plupart des étudiants avancent qu'il s'agit avant tout d'un état d'équilibre. Il s'agit d'être capable de s'organiser, de s'adapter et d'affronter les difficultés auxquelles ils sont confrontés dans leur vie quotidienne. "Être en bonne santé", c'est se sentir "bien dans sa peau" et "bien dans sa tête". C'est trouver l'harmonieuse combinaison entre les aspects physiques, mentaux et relationnels. Inversement, "être en mauvaise santé" provient

essentiellement d'un déséquilibre ou d'une incapacité de s'organiser et de faire face à une matière trop dense, à des guindailles excessives, à des relations sociales complexes »⁷.

3. La responsabilité individuelle s'origine dans la capacité que l'on prête à chacun de formuler des « projets ». Catégorie chère tant aux intervenants qu'aux pouvoirs politiques qui subsidient leurs activités, la notion de projet, et son usage de plus en plus fréquent, ne sont cependant pas sans portée idéologique : faut-il rappeler à ce propos que la proximité des habitus culturels rend la formulation de projets, scolaires par exemple, superflue pour ceux des élèves qui pensent, ressentent et anticipent comme les enseignants qui les encadrent ?

4. Étroitement associés aux idées de liberté individuelle et de projet, l'estime de soi et le retour réflexif sur soi deviennent les clefs de voûte de l'intervention : la formulation du projet devient l'occasion pour le jeune de percevoir ou d'identifier ses ressources personnelles, de mobiliser ses efforts vers un but précis — celui de son « projet de vie » — et de retrouver un équilibre personnel compris en termes de santé physique ou mentale.

5. La tentation très forte d'individualiser les problématiques de la jeunesse contribue à faire peser sur l'individu seul le poids des fautes constatées ou diagnostiquées. Par exemple, en faisant reposer l'explication de l'échec scolaire sur l'absence de projet personnel clair et cohérent, on fait naître un sentiment de marginalisation et de disqualification sociales, alors qu'un certain nombre de pratiques « déviantes » pourraient être considérées comme autant de formes d'expression d'une résistance à l'égard du projet d'encadrement porté par l'école⁸.

6. L'individualisation des causes et du traitement pourrait également amener nombre de décideurs politiques ou d'intervenants à privilégier un objectif de prévention: dépistage des enfants turbulents ou posant des « problèmes » en milieu scolaire, enfants victimes de sévices sexuels, identification de populations à risques, tels que les chômeurs de longue durée, etc.

7. En outre, dans ces dispositifs de prévention, on entend distinguer clairement entre la cause et l'effet des phénomènes observés. La linéarité devient la règle ou la norme: dans une démarche inspirée par la psychologie sociale expérimentale, on en vient parfois à privilégier un schéma d'inspiration behaviouriste pour analyser les effets à long terme induits par un contexte objectif. Ainsi, on étudiera dans quelle mesure une situation de chômage agit sur une variable telle que la mobilité ou l'action collective. Dans ces schémas, aucune place n'est laissée à la rétroaction, même si l'on introduit quelques variables intermédiaires. On trouvera à la figure 1 un exemple typique des schémas proposés se référant à l'analyse de la condition

de chômeurs de longue durée (Herman, 2000). Dès lors, même si l'explication proposée se prête bien à une mise en œuvre effective de programmes d'action, la compréhension des pratiques juvéniles en ressort particulièrement épurée, voire appauvrie.

8. Enfin, la conception linéaire des parcours individuels sous-jacente aux dispositifs d'intervention ou aux modèles explicatifs et la représentation d'un parcours de vie en tant que succession chronologique d'étapes à franchir ne sont pas sans accentuer le contraste qui sépare les perspectives institutionnelles et les pratiques effectives des jeunes. On peut considérer qu'aux effets induits par la définition de la jeunesse sur la base du critère de l'âge et (ou) sur la base du calendrier scolaire s'ajoutent ceux provoqués par les initiatives politiques ou institutionnelles qui s'imposent et s'opposent aux représentations et aux pratiques des jeunes. Dans ce rapport profondément conflictuel, les positions des uns et des autres sont mesurées à l'aune normative d'une jeunesse mythique conçue comme une succession d'étapes à franchir (Gauthier et Bernier, 1997).

Comprendre les pratiques juvéniles en dehors de tout souci idéologique

Le regard sociologique porté sur les pratiques des jeunes et sur les visions du monde qui tout à la fois les inspirent, les motivent et les étayent doit donc faire abstraction de tout souci d'intervention et des conceptions normatives qu'il véhiculerait. Seule doit compter une volonté de « compréhension » — au sens wébérien du terme — des univers de valeurs qui orientent et légitiment les pratiques des « jeunes », qu'il s'agisse de s'interroger sur les modalités de leur constitution ou d'investiguer les moments, les lieux ou les groupes dans lesquels ils trouvent un support ou une expression, dans lesquels les identités se composent, se recomposent ou se confrontent, dans lesquels les représentations du monde se forment, changent ou s'échangent, dans lesquels les engagements éthiques sont imposés, modifiés ou négociés.

Toutefois, on doit rappeler avec Giddens l'étroite interaction entre les dimensions structurelles de la vie sociale, entre les ordres de signification, de légitimation et de domination. Ainsi, toute représentation du monde implique nécessairement une référence normative et c'est seulement lorsqu'on passe à une perspective analytique des interactions que l'on peut isoler la communication de signification du jeu des sanctions normatives (Giddens, 1987: 78), alors qu'elles sont étroitement corrélées dans le déroulement pratique des échanges sociaux. En outre, l'organisation normative des interactions sociales ne peut être dissociée des rapports de pouvoir qui opposent ou unissent les protagonistes: « les sanctions et les normes sont l'expression d'asymétries structurelles de domination, et les relations de ceux ou celles qui y sont subordonnés peuvent

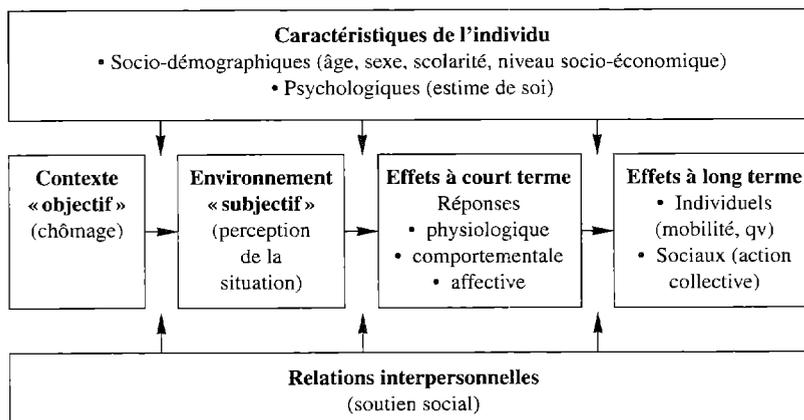


FIGURE 1

exprimer bien autre chose que l'engagement prétendument engendré par ces normes» (*ibid.*: 80).

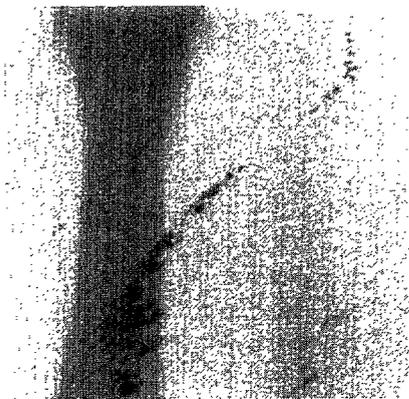
C'est donc dire qu'il faut considérer le discours produit à la lumière du positionnement social du jeune qui l'exprime ou, mieux encore, en regard de la trajectoire du groupe social ou familial auquel il appartient. Ainsi, si les itinéraires individuels se font plus complexes, la définition d'une identité personnelle et la constitution des univers de référence se réalisent dans des conditions fort différentes selon le niveau et la pertinence des ressources contenues dans le milieu d'origine. Des mémoires de fin d'études réalisés par des étudiants en sociologie suggèrent qu'on peut répondre de diverses façons à l'aspiration subjective — mais qui se pose en des termes plus sensibles pour les jeunes générations — de donner une forme et un sens à son existence. Cette quête éperdue de sens et de soi ne serait en fait que la version ou la traduction individuelle d'une puissante injonction sociale: celle d'assumer ou de s'attribuer la responsabilité des engagements successifs que l'on prend quand «on fait sa vie». Or la nature des stratégies adoptées pourrait bien dépendre tout à la fois des opportunités objectives offertes par le milieu familial et (ou) social d'origine et des probabilités objectives de réussite des projets entrepris.

Dans ce cadre, le discours maintes fois répété et couramment admis sur la moindre pertinence des repères traditionnels dans le processus d'entrée dans la vie adulte n'est pas sans portée idéologique. Il risque en effet d'occulter la valeur différentielle de l'attachement aux institutions «traditionnelles» dans la lutte toujours plus intense qui oppose tant les groupes familiaux que les générations pour la conquête des places ou pour la sauvegarde d'une position et des intérêts matériels ou symboliques qu'elle confère.

Dans un mémoire consacré à des jeunes catholiques, participants assidus à des groupes de prière, on relevait un besoin d'affiliation identitaire né d'un choc biographique. Ce choc était lui-même provoqué par un événement qui avait mis à mal la vision du monde que ces jeunes avaient acquise. Mais une participation à des groupes de prière ou un engagement religieux n'avaient de pertinence ou d'intérêt que pour ceux des jeunes qui retrouvaient là un capital familial momentanément abandonné: on s'aperçoit ainsi que «la plupart ne rejettent pas tant leur famille et l'éducation qu'elle leur a transmise que ce qu'ils étaient devenus. Ils portent un jugement très sévère sur eux-mêmes et sur ce qu'ils ont vécu» (Guttierez, 1999: 50). Dans ces communautés, ils retrouvent une solidarité perdue: «On dit souvent qu'un chrétien seul est un chrétien en danger. Et c'est vrai, je veux dire... moi, j'ai besoin de savoir qu'il y en a d'autres qui prient et que je ne suis pas seule parce que le monde et la société en général ne permettent pas facilement d'être chrétien. Tu vois, dans le monde, c'est le plaisir immédiat, c'est la rentabilité, c'est... Alors que les valeurs chrétiennes, enfin pour moi, c'est la vérité, la justice... Pour moi, la vie, ça devrait être comme ça, tu vois» (extrait du

témoignage de Michèle, 25 ans) (*ibid.*: 53). Au questionnement identitaire personnel répondent donc l'engagement et la responsabilité collective, notamment au cours des tâches d'évangélisation. Devenant alors des témoins engagés, ces jeunes jadis en quête de sens affirment alors leur «nouvelle» identité dans un aveu public qui a une forte valeur de persuasion et (ou) d'auto-persuasion.

Dans un autre domaine, une analyse des fêtes techno ou «rave» révélait une expérience éminemment sensorielle, où l'essentiel semble être de créer une atmosphère autour de pistes de danse et d'aires de repos, au rythme du tempo des synthétiseurs (l'équivalent de... 120 à 250 pulsations à la minute⁹) et des jeux de lumière, où le dialogue verbal avec autrui ne paraît pas ou ne peut pas occuper une place centrale, et où sourires, regards, attitudes, gestes sont investis d'une fonction phatique exacerbée. Tout se passe comme si, par saturation ou par suspension, le temps était comme suspendu et comme si une sensation d'anonymat naissait de la communion provoquée par l'écrasement des individus par les sensations auditives et visuelles qui les submergent: «les basses insufflées sont ressenties par tout le corps, des pieds au thorax, tandis que les aigus prennent à la tête. Il est dès lors impossible de la nier, la musique s'impose et c'est précisément cette puissance sonore qui est source de plaisirs» (Hoornaert, 1999: 51). La danse est individuelle, même si parfois les danseurs se fauflent, parcourent «la piste furtivement, frôlant les autres danseurs en leur adressant regards et gestes des mains» (*ibid.*). Image symbolique des échanges quotidiens au sein des nos cités urbaines? Certains (Caux, 1998: 106) y voient «un exorcisme de notre environnement technologique et d'une société de consom-



mation à laquelle nous avons de moins en moins la possibilité d'échapper». Un des jeunes interrogés précisait : «il suffit que tu croises une personne qui t'interpelle, pour une raison ou pour une autre, simplement parce que les regards se croisent ou parce que c'est celle qui se trouve le plus près de toi à ce moment... Alors, tu dances un peu avec... Bref, le contact s'établit... puis chacun reprend sa route». Rencontres éphémères et évanescences, sur fond de tolérance et d'ambiance, sur une vague de sensations submergeant chacun et accentuées encore par la prise de psychotropes.

Ainsi, tous les lieux investis par les jeunes ne sont ni de la même utilité ni de la même pertinence dans une recherche d'affiliation ou d'affirmation identitaire. Si les uns peuvent trouver dans des pratiques émergentes l'occasion de donner une forme à leur existence, d'autres y parviendront en se coulant dans des moules déjà éprouvés et apparemment moins novateurs.

En définitive, on peut concevoir qu'entre les jeunes et les institutions sociales se nouent des rapports de nature diverse, qu'il s'agisse d'une affiliation pure et simple, d'un rejet plus ou moins consenti ou obligé, d'un détournement ou d'une dérision, d'une distance critique ou d'une volonté de changement. Il se pourrait bien

aussi que la recherche d'une vérité dans des lieux ou des univers notamment liés aux loisirs vienne comme réponse au déclin des repères qu'offraient ces mêmes institutions, et plus particulièrement aux changements qui affectent la sphère du travail¹⁰. En investissant des univers «rock» ou «techno», par exemple, en se réappropriant les références culturelles, esthétiques et éthiques qu'ils proposent, des jeunes se définiraient une identité au quotidien, identité qu'ils confrontent et éprouvent dans la réalisation de leur projet personnel. Néanmoins, tous, en regard de la position sociale qu'ils occupent et des ressources qu'elle recèle, ne trouveront pas un même intérêt à se distancier des institutions traditionnelles, à s'y confronter et à affirmer une identité proprement juvénile. Tous ne disposeront pas non plus des mêmes ressources pour faire accepter ou pour imposer leur vision du monde et les valeurs qu'ils défendent.

Jean-François Guillaume
Département de sciences sociales
Université de Liège, Belgique

Notes

- ¹ Pour notre part, nous ne considérerons que certains aspects de l'affrontement des conceptions idéologiques développées sur la jeunesse.
- ² Nous envisageons ici la situation de la Belgique francophone et de la région wallonne.
- ³ Y. Barel, administrateur de la Fédération belge des maisons et centres de jeunes et ancien président de la Commission communale consultative de la jeunesse de la ville de Liège, intervention lors d'une table ronde «Quelle politique pour la jeunesse à Liège? Pour une action sociale et culturelle intégrée», Liège, 19 février 1997.
- ⁴ A. Buto, Théâtre Le Moderne, intervention lors d'une table ronde «Quelle politique pour la jeunesse à Liège? Pour une action sociale et culturelle intégrée», Liège, 19 février 1997.

⁵ *La charte du parcours d'insertion*, site Web de la Région wallonne de Belgique, Cabinet du ministre Jean-Claude Van Cauwenbergh, février 1998.

⁶ J. P. Borloo, *Le Soir*, Bruxelles, édition du 3 février 2000.

⁷ L. Albarello, Enquête qualitative *La Santé en milieu étudiant*, Sonocom, Louvain-la-Neuve, 1997, cité par C. Van Rompaey, *En Marche*, Alliance nationale des mutualités chrétiennes, 19 février 1998.

⁸ Voir notamment Baudelot et Establet, 1972.

⁹ BMP : *beats per minute*.

¹⁰ Voir à ce propos Willis, 1990.

Bibliographie

- BAUDELLOT, C., et R. ESTABLET. 1972. *L'École capitaliste en France*. Paris, Maspéro.
- CARTUYVELS, Y. 1996. *De la socialisation à la sanction restauratrice : ce qui s'oublie derrière les mots*. Communication présentée au colloque interdisciplinaire «La socialisation des jeunes dans un monde en mutation». Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain-la-Neuve, 29 et 30 novembre.
- CAUX, D. 1998. Dans *Art press. Spécial techno : anatomie des cultures électroniques*, hors série no 19.
- DUBET, Fr. 1996. «Des jeunesse et des sociologies. Le cas français», *Sociologie et sociétés*, XXVIII, 1, *Les jeunes/The Young* : 23-35.
- GAUTHIER, M., et L. BERNIER. 1997. *Les 15-19 ans. Quel présent ? Vers quel avenir ?* Québec, IQRC-PUL.
- GIDDENS, A. 1987. *La Constitution de la société*. Paris, PUF.
- GUTTIEREZ, A. 1998-1999. *Les Jeunes et l'engagement religieux : des identités en jeu*. Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de licencié en sociologie. Université de Liège, Département de sciences sociales.
- HARDY, G., C. DEFAYS, Cl. DE HESSELLE et H. GERREKENS. 1997. «Rapport Cornélis. Opposition éducation et sanction», *Journal du droit des jeunes*, 166, juin : 252-254.
- HERMAN, G. 2000. *Identité sociale des chômeurs : une analyse psychosociale*. Communication présentée au Séminaire du Service d'études statistiques «Parcours professionnels des jeunes Wallons. État des lieux de la recherche», Namur, 19 janvier.

120

HOORNAERT, C. 1998-1999. *Music non stop. Une étude compréhensive du phénomène techno*. Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de licencié en sociologie, Université de Liège, Département de sciences sociales.

SIMMEL, G. 1984. « L'étranger », dans Y. GRAFMEYER et J. ISAAC. *L'École de Chicago*. Aubier.

WILLIS, P. 1990. *Common Culture*. Open University Press.